



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 à 20 h, qui se tiendra exceptionnellement par visioconférence, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 220 rang St-Catherine, Les Éboulements, sur le lot 6 258 598 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 98-2020** consiste à :

- **Autoriser la construction d'un garage annexé à une résidence, dont la façade empiète de 2,44 mètres dans la cour avant, ce qui est interdit au règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements, selon l'article 5.2.1;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 13 juin 2020. Ces dernières seront lues lors de la séance.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible sur le site Internet ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 29^e jour de mai 2020.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière